

Note de l'ambassade du Luxembourg à Bonn sur la position franco-allemande face à l'Union économique et monétaire (Bonn, 27 janvier 1971)

Légende: Le 27 janvier 1971, l'ambassade du Luxembourg à Bonn adresse une note au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères dans laquelle elle détaille les positions de la France et de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à l'égard de l'Union économique et monétaire lors du sommet franco-allemand les 25 et 26 janvier à Paris.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Note de l'ambassadeur du Luxembourg à Bonn au ministre luxembourgeois des Affaires étrangères sur la position franco-allemande face à l'union économique et monétaire. Objet : Sommet franco-allemand des 25 et 26 janvier 1971 à Paris. Bonn: Ambassade du Luxembourg, 27.01.1971. 5 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_l_ambassade_du_luxembourg_a_bonn_sur_la_position_franco_allemande_face_a_l_union_economique_et_monetaire_bonn_27_janvier_1971-fr-eb0fa858-2797-4dac-aa99-89caf132cd6d.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

No 92/71
D. 92.1

*A M. le Ministre d'Etat,
pour son information.
Ce rapport concernant essentiellement
l'union économique monétaire ne marque
pas de son intérêt. Je vous en
remercie le 28-17. Bonn, le 27 janvier 1971
d'un l'impression, je vous en fais part.*

L'Ambassadeur du Luxembourg
en République Fédérale d'Allemagne

à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

à

L u x e m b o u r g

Objet : Sommet franco-allemand des 25 et 26 jan-
vier 1971 à Paris

Faisant suite à votre télex no 32/71 du
27 janvier 1971, j'ai l'honneur de vous faire
rapport sur la conférence au sommet ci-dessus
mentionnée.

Ce rapport ne porte que sur les questions
européennes, mon interlocuteur, le secrétaire
d'Etat von Braun, n'ayant pas été en mesure de
me donner des informations sûres quant aux pro-
blèmes de la " Ostpolitik " et de Berlin. Cet
aspect de la conférence fera l'objet d'une autre
dépêche, dès qu'il m'aura été possible de re-
cueillir les données nécessaires.

I. Union économique et monétaire

Selon M. von Braun, des divergences de vues entre les deux partenaires au sujet de l'union économique et monétaire subsistent. En marge de la conférence ministérielle du 14 décembre 1970, on avait prêté à la R.F.A. une double intention :

a) de vouloir, par le biais de l'union économique et monétaire, s'attaquer au compromis luxembourgeois de janvier 1966 pour réintroduire la règle de la majorité,

b) de tendre, par des modifications du traité de Rome, à un changement dans les rapports entre le conseil des ministres et la commission.

Cette double hypothèse manque de tout fondement. La R.F.A. est d'accord avec la France pour que l'union économique et monétaire devienne active (tätig werden) rapidement et efficacement et qu'à cet effet un instrument approprié doive être créé.

Il s'agit d'examiner quel instrument, quel appareil peut être créé

1. sans modification du traité,
2. par une addition au traité sur la base de l'article 235,
3. par une modification du traité sur la base de l'article 236.

A la lumière des possibilités qui se seront dégagées de l'examen de ces différentes hypothèses, il appartiendra au conseil de décider

de l'appareil " Apparat " à créer. (Mon interlocuteur n'a à aucun moment prononcé le mot d'institution).

Les deux partenaires sont d'accord qu'il faut se fixer comme but la réalisation de l'union économique et monétaire endéans une période de dix ans. Dans le chef de la France, cela signifie qu'elle a la volonté politique de réaliser cet objectif ; elle refuse cependant de l'accepter comme une obligation juridique.

Le contenu de la première étape est plus ou moins arrêté. La France toutefois n'entend pas que la durée de cette étape soit fixée d'une façon trop rigide. Elle pourra comporter une durée de trois ans, grosso modo. (A en croire certains échos dans les journaux, M. Schiller aurait déclaré que de nombreuses questions techniques restent à résoudre).

La France n'a pas donné son accord pour l'institution d'un système bancaire central ayant une responsabilité propre.

Par contre, il y a eu accord entre les deux gouvernements quant au parallélisme dans le développement entre l'union économique, d'une part et l'union monétaire, de l'autre. La R.F.A. voit dans ce parallélisme une condition fondamentale. Mon interlocuteur m'a affirmé avec force que la R.F.A. veut à tout prix éviter qu'une " Communauté de stabilité " ne se développe en "communauté d'inflation". L'Allemagne veut sauvegarder sa stabilité avant tout.

M. Pompidou, pour rendre ce parallélisme effectif, a émis l'idée de prévoir une " clause

de prudence " pour la durée de la première étape. Cette clause signifierait que si un pays se refuse de suivre les recommandations de la communauté en vue de son assainissement économique, chacun des partenaires pourra se retirer de son obligation de concours mutuel.

Le Gouvernement fédéral ne s'oppose pas a priori à cette suggestion, mais il estime au premier abord qu'elle devrait valoir au-delà de la première étape. Il est disposé à créer les conditions les meilleures pour assurer un progrès au prochain round. Une crise européenne en ce moment, à ses yeux, serait fort malencontreuse.

Ces propos, à mon sentiment, laissent supposer que le Gouvernement fédéral ira aussi loin que possible dans la voie des concessions à l'égard de la France. Dans ce contexte, j'ai fait état de spéculations qui prêtent au gouvernement allemand l'intention d'être souple dans la question de l'union économique et monétaire, dans l'espoir que la France prendra une attitude moins rigide sur Berlin pour ne pas gêner la Ostpolitik de M. Brandt. Mon interlocuteur a repoussé énergiquement cette spéculation et a affirmé avec vigueur que la seule motivation de la position allemande à l'égard du Plan Werner était sa préoccupation de sauvegarder la stabilité de l'économie et de la monnaie allemande. (M. Schuman aurait d'ailleurs, au sein du cabinet français, donné la même motivation de la politique allemande).

II. Elargissement de la Communauté

Ce sujet n'a pas été très approfondi.

Deux problèmes ont émergé de l'échange de vues sur ce point.

1. Il faut exiger de l'Angleterre la " Bereitschaft " de participer à un règlement financier définitif.

2. La proposition britannique quant à sa contribution initiale pendant la phase transitoire est insuffisante. La solution française, de son côté, va trop loin. Il s'agit de trouver une solution moyenne qui serait correcte (fair).

D'après les Français, les négociations ne pourront pas être conduites à leur terme avant l'été. La convocation d'une conférence pourrait devenir nécessaire dans deux cas : en cas de succès de la négociation et en cas d'échec.

La délégation allemande a eu le sentiment que les Français ont l'impression qu'une solution sur le Plan Werner interviendra les 8 et 9 février prochain.